

CELA FAIT LE BUZZ AU... PALAIS

Les nouveaux fournisseurs de la Cour désignés

Le roi Philippe a déterminé sa première liste de fournisseurs brevetés de la Cour de Belgique. Elle en reprend 111.

ANNAÏS SORÉE

Depuis vendredi, 111 entreprises belges sont habilitées à porter le titre de «Fournisseur breveté de la Cour de Belgique». La liste établie par Albert II était devenue caduque suite à son abdication. Toutefois, pour une bonne partie, les fournisseurs sont restés les mêmes. Le nombre est d'ailleurs passé de 108 à 111.

Parmi les nouveautés, on retrouve le maquilleur de la Reine, Bouzouk. La marque Buissonnière fait aussi son apparition. Cela faisait bien longtemps qu'on n'avait plus vu une marque de vêtements pour bambins dans la liste des fournisseurs du roi. Baudouin n'a effectivement pas eu d'enfants et ceux d'Albert II étaient déjà grands quand il est monté sur le trône.

Le roi a aussi fondu pour la marque de pralines Leonidas qui s'ajoute aussi à la liste, au côté de Neuhaus. Au rayon «douceurs sucrées», on retrouve aussi Galler, qui est fournisseur de la Cour depuis 1994 mais aussi Wittamer breveté depuis 2000. La biscuiterie Delacre peut se prévaloir, elle, d'un titre acquis en 1879. Elle a d'ailleurs l'habitude de sortir des boîtes de biscuits à l'effigie de la famille royale. La dernière en date avait été lancée pour les 20 ans de règne d'Albert II.

Au rayon habillement, pas de surprise, on retrouve évidemment Natan, créateur apprécié par la Reine, tout autant que Delvaux, fournisseur de la Cour depuis 1883. Plus surprenant mais pas neuf non plus, l'entreprise Rentokil, spécialisée dans la lutte antiparasitaire, est aussi reprise dans la liste des fournisseurs de la Cour depuis 2009. Elle a reçu le brevet à la suite d'une



La Reine Mathilde aime porter du Natan, ce n'est plus un secret pour personne. © PHOTO NEWS

intervention rapide et efficace lors d'un appel en urgence le week-end.

Cinq ans d'ancienneté

Comment devient-on fournisseur breveté de la Cour? Le brevet existe depuis 1833. Au décès de Baudouin, plus de 390 personnes revendiquaient le titre, certains d'ailleurs depuis le règne de Léopold Ier! Aujourd'hui, les règles se sont durcies. Quelque 3.400 fournisseurs sont répertoriés, mais une centaine seulement détient le «Graal».

Pour pouvoir bénéficier du titre, le fournisseur doit en faire la demande. Le Roi ainsi que l'intendant de la Liste civile procèdent ensuite à l'examen de la requête. En plus de disposer d'un siège d'exploitation et d'une inscription au registre de commerce belge, l'entreprise doit avoir fourni la Cour honorablement pendant au moins cinq ans.

Le Palais a aussi fondu pour la marque de pralines Leonidas, qui s'ajoute désormais à la liste.



Une fois le brevet obtenu, les fournisseurs ont le droit de faire usage des Armes Royales, l'emblème de la Cour, mais sous certaines conditions. Le règlement affirme notamment que «leur utilisation fera preuve de discrétion et de bon goût». Il est également demandé au fournisseur de la Cour de faire preuve d'un devoir de réserve et d'une «discrétion absolue». Il doit éviter de faire référence à la vie privée de la famille royale ou à une quelconque utilisation d'un produit par un membre de la famille.

Les conditions sont donc strictes mais le titre est un atout commercial indénié. Il est accordé pour une période de 5 ans, renouvelable. La liste est réactualisée tous les 15 novembre, jour de la fête du Roi. Les derniers titulaires seront reçus au Château de Laeken le 11 décembre par le Roi et la Reine.